



**Présent.es :** M. LASSALLE, BARDY, BOUVET, GIMENO, PAPION, VEINANTE. Mmes COTTIER, LE BOZEC, MALEUVRE

**Absents excusés :** M. BOUTIER, HILBEY procuration à Mr LASSALLE, Mmes HALATRE procuration Mr BOUVET, Mme CHAUSSIS procuration à Mme MALEUVRE, et Mme PRIME (arrivée à 21h11)

**Absent :** M. DEFFAINS.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Il manque actuellement 1999,60 € dans le compte 1641 « emprunts en Euros ». Pour équilibrer ce compte nous proposons de transférer :

-1000,00 € du compte 61358 « location mobilière et Autres » et - 999,60 € du compte 6228 « Divers »

**Avis : 12 Pour**

## PARTICIPATION DES COMMUNES A LA DEMARCHE « BRICOBUS »

Compagnons bâtisseurs de Bretagne est une association reconnue depuis de nombreuses années pour son engagement dans la lutte contre le mal logement et son action à caractère social. Ils proposent aux collectivités la mise en place de la démarche « BRICOBUS » sur leur territoire, via la signature d'une convention. La démarche BRICOBUS: l'objectif de cette démarche appelée « BRICOBUS » est d'accompagner les propriétaires ou locataires qui rencontrent une difficulté sociale, technique et/ou économique, ou encore un blocage administratif, pour réduire rapidement la précarité énergétique ou l'insalubrité de leur logement. Ils proposent un conseil technique et administratif, du prêt d'outillage et organisent des chantiers solidaires.

Les habitants participent à la hauteur de leurs capacités aux travaux ou à la vie du chantier. Afin de garantir la qualité des travaux, ils sont accompagnés par un animateur technique des Compagnons Bâtisseurs. La main d'œuvre est gratuite pour les bénéficiaires, car financée par différents partenaires et parfois des bénévoles. Les matériaux sont pris en charge jusqu'à 90 %, pour un montant maximum de 1000 € et le reste à charge est très limité, grâce aux financements soulevés.

Le BRICOBUS propose une prise en charge rapide pour des travaux d'urgence comme par exemple : sécurisation électrique, remplacement d'un ballon d'eau chaude ..., ou de petite ampleur tel que travaux souvent écartés des dispositifs classiques comme l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Ainsi son action est complémentaire à celle de SOLIHA et permet de compléter le dispositif d'animation. En s'inscrivant dans un parcours travaux, les bénéficiaires du BRICOBUS peuvent être rassurés, voir l'importance de gagner en confort et s'inscrire ensuite dans un programme de rénovation global entrant dans le cadre de l'OPAH.

La communauté de communes BPLC propose une convention de 1 an du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 renouvelable 1 an dans laquelle les communes seraient partie prenante à hauteur de 0,23ct/hab/an soit pour la commune de LALLEU un montant de 131€. Si toutes les communes donnent un avis favorable cela permettrait de financer à hauteur de 7 500€ avec un complément de la COMCOM de 2500€, soit un total de 10 000€ soit un équivalent de 23 à 28 jours.

**Avis : 12 Pour**

## BAIL COMMERCIAL COMMERCE

Le commerce actuel étant fermé depuis le 15 mars 2023, le bail initial étant à échéance le 30 novembre 2022, il va être nécessaire de faire un nouveau bail à compter du 1er décembre 2023 avec le nouveau repreneur auprès de l'Office Notarial de Janzé. Proposition de maintenir le loyer à 100€, ce dernier évoluera en fonction de l'indice qui s'y rattache.

**Avis : 12 Pour**

## MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE

La commission Cimetière vient de terminer la situation des tombes et des personnes qui y sont enterrées. En faisant une comparaison avec les autres communes similaires et les abandons à prévoir, il semble nécessaire d'augmenter les prix des concessions avec effet au jour de la délibération.

Concession de 15 ans : passer de 60 à 90€

Concession de 30 ans : passer de 110 à 150€

Concession de 50 ans : passer de 160 à 200€

**Avis : 12 Pour**

## APPROBATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE AVEC LA CAF ET BPLC

Le territoire de Bretagne Porte de Loire Communauté s'est engagé avec les services de la CAF 35 dans la rédaction d'une Convention Territoriale Globale (CTG) qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ). Cette démarche élaborée en concertation avec les élus locaux courant 2023 a permis de finaliser une nouvelle convention. Cette dernière fixe les grandes orientations politiques, détermine un plan d'actions à mettre en œuvre ainsi que les modalités de gouvernance et de pilotage politique du projet. Elle s'inscrit sur la période 2023-2027 permettant ainsi aux acteurs du territoire d'expérimenter, d'évaluer et d'ajuster les actions telles que définies par les instances de pilotage. La CTG vise donc à renforcer l'efficacité et la complémentarité des actions en direction des habitants du territoire, tout en maintenant le financement des acteurs communaux gestionnaires de certains services publics comme les Accueils Collectifs de Mineurs (ALSH), les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE).

Pour mémoire, le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) permettait le financement de certains postes de coordination pour les communes gestionnaires de services/équipements. La mise en place de la CTG induit une perte de financement directe pour ces communes. Pour autant, elle autorise l'instauration d'un bonus territoire qui correspond à un financement de 3 Équivalent Temps Plein, plafonné à hauteur de 24 000€/ETP. Ces postes devant permettre le développement d'actions au service du projet de territoire.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur ce projet de convention, et ce avant le 31/12/2023.

**Avis : 12 Pour**

## DÉSIGNATION DU CABINET D'ARCHITECTE EN VUE DE LA RÉHABILITATION DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL ET D'UNE PARTIE ANNEXE A LA MAIRIE.

Suite à l'aide de Monsieur DELAPORTE, chargé de mission Développement Local de l'Agence départementale des Pays de REDON et des Vallons de Vilaine, et de Madame CARUEL, Architecte Conseil du département, et en relation avec la Commission Bibliothèque, il a été réalisé un cahier des charges dans le cadre d'étude préalable à la Réhabilitation de la salle du Conseil Municipal et d'une partie annexe à la Mairie, programmation et diagnostic architectural, 8 cabinets ont été sollicités et 3 nous ont fait parvenir leur proposition à savoir :

- CELESTE/Gwenaël MASSOT architecte
  - FB Architecte (Françoise BESCOND) en association avec CRESTO MODULES ET BEE
  - Atelier BELANFANT DAUBAS
- La commission Bibliothèque s'est réunie le 20 Octobre 2023 pour étudier les trois offres. Elle a décidé de retirer l'offre de l'Atelier BELANFANT-DAUBAS.

Après avoir présenté au Conseil Municipal le tableau d'analyse des offres, les membres de la Commission Bibliothèque proposent au Conseil Municipal de retenir le Cabinet CELESTE.

**Avis : 12 Pour.**

## MOTION DE SOUTIEN AUX EHPAD, RA, SERVICE D'AIDE A DOMICILE, ESMS PERSONNES ÂGÉES :

Face aux difficultés financières grandes des EHPAD publics et privés associatifs, des résidences Autonomie, des services d'Aide à domicile, plusieurs élus municipaux d'Ille et Vilaine, Présidents de Conseil d'Administration de ces différents organismes se sont réunis le 4 octobre 2023 à Bruz, à l'instar des élus des trois autres départements de Bretagne. La situation financière de ces établissements est alarmante. Ils sollicitent les élus de toutes les communes à les soutenir en adoptant la motion, pour la prise en charge de la dépendance, le soin et l'accompagnement portés à nos anciens dans notre département. Le Conseil Municipal a pris la décision de signer cette motion de soutien,

**Avis : 12 Pour.**

*Demande de modification de la date du prochain conseil au 7 décembre au lieu du 6.*

Planification des prochaines dates des Conseil Municipaux pour l'année 2024 :

17 janvier / 21 février / 20 mars / 17 avril / 15 mai / 12 juin

**Cérémonie des vœux le 14 janvier 2024**